

Le Brésil se défend

Bruxelles accuse le pays de pratiquer des taxes discriminatoires contre les produits importés.

Le Brésil n'est pas un pays «protectionniste» a affirmé hier le président de la Confédération brésilienne de l'Industrie après l'annonce par l'UE de l'ouverture d'une procédure contre le Brésil devant l'OMC.

L'UE accuse le Brésil, la septième économie du monde, de pratiquer des taxes discriminatoires contre les produits importés.

«Le Brésil n'est pas un pays protectionniste. Nous ne sommes pas protectionnistes», a martelé Robson Braga de Andrade au cours d'une conférence de presse à Brasilia. Peu après, le ministre des Affaires étrangères, Luiz Alberto Figueiredo, a assuré que le Brésil avait «des arguments solides pour prouver qu'il respecte les règles de l'OMC». «Nous avons des arguments solides pour démontrer que nous sommes pleinement conformes aux règles multilatérales du commerce international» et le Brésil cherchera à démontrer à ses partenaires européens «que nos programmes sont conformes aux règles internationales du commerce», a souligné le chef de la diplomatie brésilienne.

L'Union européenne a demandé jeudi l'ouverture de consultations avec le gouvernement brésilien au sujet «des mesures fiscales qui établissent une discrimination à l'égard des produits importés», ce qui encourage la production brésilienne et rend plus chers les produits des exportateurs européens. Le Brésil a des arguments solides pour prouver qu'il respecte les règles de l'OMC, a assuré jeudi le ministre des Affaires étrangères, Luiz Alberto Figueiredo, après l'annonce par l'Union européenne de l'ouverture d'une procédure pour dénoncer des taxes discriminatoires contre les produits importés.

L'UE cite à titre d'exemple une augmentation de 30% de la taxe sur les véhicules à moteur appliquée par le Brésil depuis 2011, mais dont sont exemptés les voitures et les camions de fabrication nationale. Cette taxe, qui devait expirer fin 2012, a en fait été prolongée sous une autre forme pour cinq années supplémentaires. M. Andrade a reconnu que le Brésil a encouragé une «politique de contenu local» qui donne priorité à la production nationale.

Mais selon lui, cette année, «le résultat de notre balance commerciale de produits manufacturés présente un déficit de 120 millions de dollars, ce qui veut dire que nous n'avons pas de protection pour l'industrie brésilienne». «Nous ne réussissons pas à exporter de véhicules brésiliens en Europe pas à cause du prix mais pour des questions spécifiques comme les barrières non tarifaires que ces pays nous imposent et ils n'approuvent pas nos produits», a souligné M. Andrade. Mais pour l'UE, ces mesures fiscales «ont eu une incidence négative sur les exportateurs de l'Union» et en restreignant les échanges, elles ont «également pour conséquence d'augmenter les prix imposés aux consommateurs brésiliens». ■

L'encouragement de la légalité

FRANCIS GURRY. *Le directeur général de l'OMPI livre sa vision à long terme de la propriété intellectuelle. Notamment dans les émergents.*

En fonction depuis 2008, Francis Gurry, directeur de l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle (OMPI) est candidat à sa propre succession. Pour *L'Agefi*, il commente l'évolution de ces dernières années, marquées notamment par une forte progression des demandes de brevets du côté des pays émergents.

En février 2010, vous déclariez à *L'Agefi* que la production artistique devait repenser ses modèles. Quelles étapes ont été franchies depuis, pour apporter une meilleure protection aux auteurs?

Le dialogue avec les différents acteurs a en effet reçu une nouvelle impulsion il y a quatre ans. En effet, un grand changement s'est opéré depuis 2010, avec l'apparition de nouveaux modèles économiques pour la distribution d'œuvres créatives. Le marché s'est considérablement enrichi: on voit émerger de plus en plus d'offres légales, pour la musique, pour le cinéma. Ces nouvelles et multiples possibilités retiennent toute notre attention à l'OMPI car notre objectif est de faire en sorte qu'il devienne aussi facile d'obtenir légalement du contenu numérique que de l'obtenir illégalement. Ces quatre dernières années, l'industrie créative s'est progressivement adaptée aux nouvelles possibilités de consommation de contenu en ligne, comme le streaming. Nous sommes face à un

marché où les données et mécanismes d'identifications des œuvres et des exploitations est en ligne. Afin de soutenir les producteurs, nous avons besoin d'une infrastructure pour assurer la liaison et l'administration des données relatives aux droits d'utilisation des consommateurs. La multitude de modèles économiques pousse l'OMPI à coopérer avec les organismes de gestion collective en vue de simplifier les démarches et les transactions pour le consommateur final.

Un business model se distingue-t-il des autres?

Le marché de la communication numérique est en pleine ébullition. Aujourd'hui, on ignore si un modèle économique sera un succès ou une faillite. Tout est expérimental. Une seule certitude cependant réside dans l'intérêt commun entre les distributeurs et les créateurs. Sans le concours de ces derniers, les multinationales n'ont rien à distribuer. Comme disait l'écrivain américain au XIX^e siècle, Henry Thoreau: «on va construire une ligne télégraphique entre le Maine et le Texas, mais il se peut qu'ils n'aient rien à se dire». C'est-à-dire sans le contenu, on n'a rien. A long terme, les grandes sociétés d'information et de technologie, les fournisseurs d'accès ont un profond intérêt à préserver l'existence d'un marché de production artistique vivant et riche.

Les auteurs n'ont-ils pas aussi leur carte à jouer dans la négociation avec ces distributeurs incontournables?

Oui effectivement. Les artistes ont tout intérêt à exploiter ce marché. Certains poussent d'ailleurs l'expérience à l'extrême: c'est le cas du hit sur Youtube de Gannam Style avec 1.3 milliard de visites qui détrônent Baby de Justin Bieber. A l'échelle de la planète, c'est quelque chose d'exceptionnel, qui n'existait pas auparavant.

Qui sont ces grands acteurs? Redistribuent-ils des droits d'auteur?

Des géants comme Apple ou Google. Les sociétés de technologie, elles aussi sont devenues des sociétés de contenus. Apple gagne 3 millions de dollars par jour dans la vente de musique. Les droits d'auteur existent pour favoriser différents modèles de retour en fonction du mode d'exploitation des œuvres. Toutefois certains auteurs se plaignent du modèle de streaming qui reste souvent illégal.

Dans quelle mesure, la propriété intellectuelle peut-elle être un frein à l'innovation?

Dans le cas d'un système qui ne fonctionnerait pas correctement, comme un monopole ou une concentration trop importante de brevets ne laissant pas de place à de nouvelles inventions. Face au risque du monopole, le droit de

la concurrence existe pour contrôler une trop grande concentration du pouvoir sur le marché. De plus, le monde de l'innovation est trop dynamique et les acteurs trop divers pour qu'un seul acteur puisse dominer le marché à terme. Cependant, le phénomène de «patent grid-lock» ou les buissons de brevets («patent thickets») peut agir en tant que frein à l'innovation. Par exemple dans le secteur pharma, un maillage de brevets trop dense laisserait peu d'espace de création intéressant pour une nouvelle molécule. Dans le cas de buissons de brevets, pour réussir à commercialiser une nouvelle technologie, une entreprise doit se frayer un chemin à travers une jungle de droits de propriété intellectuelle entremêlés.

Comment luttez-vous contre les patent trolls?

Les patent trolls sont des acteurs qui sont moins intéressés par l'exploitation des connaissances que par l'utilisation du droit exclusif que leur confère un brevet pour contraindre des entreprises tiers à leur payer une licence, les menaçant autrement de les poursuivre en justice. Il s'agit donc bien d'une perversion dans l'utilisation du système des brevets. En revanche, il est très difficile de définir exactement quel comportement mérite le terme de patent troll, et quel comportement est légitime et dans l'intérêt de l'innovation.

Comment classe-t-on l'EPFL ou les universités de recherche? Elles ne commercialisent pas de produits sur la base de leurs brevets, mais les donnent en licence aux autres universités de recherche et aux entreprises, sans néanmoins être un patent troll dans le sens négatif. Il s'agit de bien définir les limites de responsabilités afin de ne pas sanctionner des activités légitimes de recherche.

Comment assurer la qualité des brevets octroyés quand ils représentent aussi une source de revenus conséquente pour les institutions qui les délivrent?

En 2012, il y a eu 2,35 millions de dépôts de brevets - c'est considérable. Dans la même année, il y a eu 194,400 de demandes internationales de brevet déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets de l'OMPI. Face à de tels chiffres, on peut aisément comprendre que le monde de la propriété intellectuelle s'inquiète de la qualité des brevets. Rappelons que l'OMPI ne délivre pas de brevet. Pour nous, la qualité c'est surtout de traiter les demandes de brevet de manière efficace et dans un délai convenable pour les entreprises. Ce sont en fait des défis d'ordre mécanique auxquels le système de propriété intellectuelle est confronté et auxquels nous faisons tous face y compris les offices nationaux.

INTERVIEW: ELSA FLORET

Implantation stratégique en Chine

Les demandes de brevets sont en hausse, après deux ans de baisse consécutives à la crise de 2008. La Chine a dépassé les Etats-Unis cette année en nombre de brevets déposés. Le marché s'oriente-il vers une suprématie des émergents?

La première loi nationale de brevet date de 1984 en Chine. Avant, il n'existait aucun système en place pour la protection de la propriété intellectuelle. La Chine fut le seul pays socialiste à adopter une loi sur les brevets. Les autres ayant opté pour les certificats d'inventeurs dont le propriétaire était l'Etat. Fait incroyable: la Chine avait choisi la propriété privée et favorisait ainsi le marché et les échanges commerciaux. En 2012, les résidents chinois ont déposé plus de demande de brevets que n'importe quel Etat dans le monde. Le trio de tête est composé des Chinois, des Américains et des Japonais. Les intérêts changent. Les Chinois ont une production de savoir à protéger. En terme absolu, ils sont les deuxièmes après les USA à investir en R&D. Leur production d'articles scientifiques augmente. Ils investissent dans les universités de recherche, dans l'éducation. Ils protègent les inputs et les outputs de l'innovation. C'est une évolution intéressante qui change tout.

Respectent-ils la propriété intellectuelle internationale?

Oui, fondamentalement la Chine comprend tout à fait ces enjeux.

Le budget 2014-2015 prévoit l'ouverture début 2014 de deux bureaux de représentation en Chine et en Russie (s'ajoutant aux trois bureaux existants à Singapour, au Japon et au Brésil). Sur quels critères s'établit le choix du pays d'implantation?

Tout d'abord, je rappelle que, parmi ses activités, l'OMPI est un fournisseur de services: nous facilitons le dépôt de demandes de brevet et l'enregistrement de marques et dessins et modèles au niveau international. 95% de nos revenus proviennent des demandes de brevets. La nature de notre marché change: en 2012, la Chine, le Japon et la Corée du Sud représentaient 38% des demandes de brevets, contre seulement 7.6% en 1994. Notre marché est là, il faut le servir. C'est la raison pour laquelle nous ouvrons un bureau en Chine. La Chine souhaite

s'engager davantage dans la protection de la propriété intellectuelle et nous nous réjouissons de cette évolution. La Russie, quant à elle, bénéficie d'une longue tradition scientifique. Elle possède des arts créatifs exceptionnels, des compositeurs et artistes talentueux et une littérature riche, cependant la commercialisation de ces actifs de propriété intellectuelle reste peu développée. C'est essentiellement dû au fait que le système de protection de la propriété intellectuelle pendant longtemps était celui de l'Etat propriétaire à 100%. Cela a changé au début des années 1990. On constate aujourd'hui un potentiel énorme et on se réjouit - à l'instar de la Chine - de voir la Russie s'engager dans la protection de la propriété intellectuelle.

Prévoyez-vous d'autres ouvertures parmi les 22 pays demandeurs?

L'OMPI subit une forte pression de la part des gouvernements qui aimeraient avoir un bureau externe. Les états membres élaborent actuellement des lignes directrices prévoyant les modalités d'ouverture de bureaux (dans quel pays? quand? etc.). Ce sont les états membres - et non le directeur général - qui décident. Selon moi, un nouveau bureau se doit d'être stratégiquement bien placé et de refléter un équilibre géographique. On ne parle ici pas de décentralisation. Personnellement, je ne vois pas 50 bureaux externes mais plutôt dix avec cinq employés chacun, soit un total de 50 personnes quand on compte 1250 personnes à Genève. Ce sera un réseau fort limité. En résumé, notre politique est à la centralisation. Nous voulons faire partie intégrante de la Genève internationale. Genève est le «meeting place» à partir duquel nous voulons développer nos marchés. On a investi beaucoup dans l'immobilier - avec un nouveau bâtiment pouvant accueillir 500 personnes et une nouvelle salle de conférence de 900 personnes. Nous ne sommes pas en train de partir. (EF)

NOTRE POLITIQUE EST

À LA CENTRALISATION. NOUS

VOULONS FAIRE PARTIE INTÉGRANTE

DE LA GENÈVE INTERNATIONALE.

Réélection en question

Vous êtes candidat à votre propre succession (en mars). Trois autres candidats sont connus dont votre vice-président. Quel bilan tirez-vous de votre mandat qui a débuté en septembre 2008?

Malgré la complexité de notre monde et la multitude d'acteurs, j'ai réussi à focaliser l'organisation sur la propriété intellectuelle, l'innovation et la production culturelle. Tous les jours, la question que je me pose est: quelle est la contribution d'une organisation internationale comme la nôtre? Quelle est notre valeur ajoutée?

Pendant mon mandat, je pense avoir atteint les objectifs que j'avais fixés pour l'organisation. L'utilisation de nos services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle a connu une belle croissance. Ces services sont utilisés dans de plus en plus de pays. En outre, nous avons pu redémarrer les discussions pour garantir un cadre juridique international en matière de droit d'auteur et avons conclu deux nouveaux traités, et nous avons des projets en cours très prometteurs. Nous avons aussi réussi à établir une infrastructure technique permettant de mieux relier les systèmes de propriété intellectuelle, et en conséquence de favoriser un meilleur partage des informations techniques contenues dans les titres de propriété industrielle. Cela permet d'offrir un accès universel à la richesse des informations produites par le système de propriété intellectuelle. Enfin, nous avons réussi à obtenir un plus grand engagement de la part des pays en développement et surtout des pays émergents qui

s'intéressent à utiliser et profiter du système de propriété intellectuelle plutôt que de s'y opposer.

Et pour l'avenir?

Je projette la même qualité de service. Il faudra être plus créatif pour cibler quelle peut être notre contribution en tant qu'organisation internationale. Je vois une expansion de nos services mondiaux. Il est également important de développer un cadre juridique international car nous évoluons dans un marché mondialisé dans lequel la protection de la propriété intellectuelle est clé. Nous devons bien cibler notre activité sur ce que peut faire une organisation comme la nôtre avec ses 186 états membres. Je souhaite aussi que l'OMPI soit reconnue comme un «brand», gage de qualité et de professionnalisme.

Comment gérez-vous toutes ces défis dans un contexte électoral?

Il est crucial que l'organisation continue à se concentrer sur sa mission sans se laisser distraire. Je m'engage dans une campagne positive. Je mets l'accent sur mes contributions positives et non sur les défaillances des autres.

Existe-il des conflits de doctrines internes à l'OMPI? On vous reprocherait d'être un technicien au détriment des questions géopolitiques.

Certains essaient d'exploiter les différences idéologiques et les doctrines justement. Ce n'est pas la mission de l'OMPI, qui est, je le rappelle, entre autres, une mission de conciliation. (EF)